



Modification du droit de garde

Par **josy07**, le **03/03/2016** à **06:19**

Bonjour,

je suis divorcée depuis 2014 par consentement mutuel avec une garde alternée de deux enfants 15 et 12 ans.sans pension.

Malheureusement la situation s'est dégradée avec mon ex ainsi que les rapport entre mon ex et ma grande fille.

Il refait sa vie et privilégie sa nouvelle "famille" à ces propres enfants (je vous passe les détails) .

Ma fille réside à mon domicile depuis plusieurs mois.L'autre fille continue la garde alternée.

Le père refuse de versée une pension, j'ai donc fait appel à un avocat pour saisir le juge et clarifier la situation .La petite demande également une garde classique avec moi.

Précision:La demande de pension est assez conséquente du fait que le père perçoit des revenu du double des miens ,et un patrimoine plus conséquent.

Je reçois la conclusion de la partie adverse pour un jugement dans quelques jours, et à ma surprise, Monsieur accepte la garde classique à mon domicile, monsieur demande le versement d'une pension pour 100 €/mois et par enfant (!) et là ou je vous sollicite ,dans le dossier j'ai à charge, 6 fausses attestations (sa mère,sa soeur,les conjoints et sa compagne attestant que je "suis nuisible à la santé psychologique de mes enfants",attestations me qualifiant de mère hystérique, me qualifiant de "harceleuse" ...etc...

Je suis choquée et surtout "salie" en tant que mère , je pense aussi à mes enfants , qui côtoient régulièrement cette famille et qui doivent entendre forcément des mauvaises choses sur leur mère .(mes filles m'avaient relatées certains mots ,j'avais décidé de ne pas en faire cas , vu les relations déjà compliquées).

je précise que ces attestations ne sont associées d'aucuns justificatifs et bien entendu que tout est faux .

l'intention de diffamer et de nuire est clair.

Je ne peux laisser mon honneur et mon intégrité bafouée ainsi,

Je souhaiterais savoir quelles sont mes recours, comment les mettre en place et quelles conséquences peuvent ils avoir sur ces personnes malhonnêtes et mal intentionnées ?

puis je déposer plainte pour diffamation ? dois je apporter la preuve au dossier ?lesquels ?

dans l'attente de votre réponse . en vous remerciant. bien cordialement.